

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

29

Nombre de votants :

29

**Date de convocation :
23 juin 2017**

**Date d'affichage :
6 juillet 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **29 juin** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes LAFOND (jusqu'à la question n° 26), LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
absente

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 27

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
absent

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170629-DELIB170619-DE
Date de télétransmission : 03/07/2017
Date de réception préfecture : 03/07/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017**

QUESTION N° 19

OBJET : Partenariat avec l'Association M Art Contemporain (AMAC) et la Ville de Chamalières

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 14 juin 2017

Les projets des Communes de Riom et Chamalières et de l'AMAC participent d'objectifs et de politiques communes de faire rayonner leurs actions et manifestations autour de l'estampe sur le territoire et au-delà. Une convention de partenariat est proposée dans le cadre de la 10^e Triennale mondiale de l'estampe qui se déroulera du 23 septembre au 5 novembre 2017.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention qui a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre les Communes de Riom et de Chamalières, sous l'égide artistique de l'AMAC, dans le cadre de la 10^e Triennale mondiale de l'estampe et de la gravure originale. En effet, l'exposition « A l'arrache 6 - #Frontière » qui se déroulera aux Abattoirs du 02 au 29 octobre 2017 s'intègre à la Triennale, avec la présentation d'un portfolio regroupant 70 artistes internationaux. La Commune prend à sa charge l'organisation de l'exposition en terme de moyens humains, matériels et financiers (commissariat d'exposition, transport des œuvres, assurances, gardiennage, communication...) et la réalisation du portfolio.

L'exposition « A l'arrache 6 - #Frontière » sera donc intégrée dans la programmation de la 10^e Triennale de l'Estampe et inscrite sur ses différents supports de communication (catalogue, guide d'exposition, supports de communication).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 29 juin 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL